

Plan du nouveau Code du travail

Chapitre préliminaire - Le dialogue social

Partie I : Les relations individuelles de travail

- Principes fondamentaux : discriminations, harcèlements, corruption.
- Contrat de travail : formation et exécution, transfert du contrat, contrat de travail à durée déterminée, contrat de travail temporaire, contrat de travail à temps partagé, contrat conclu avec un groupement d'employeurs, salariés détachés.
- Maternité, paternité et adoption - Maladie, accident et inaptitude médicale.
- Licenciement pour motif individuel et pour motif économique.
- Chèques et titres simplifiés de travail : chèque emploi-service universel, chèque emploi-associatif, titre emploi-entreprise.
- Règlement intérieur et droit disciplinaire.
- Conseils de prud'hommes.

Partie II : Les relations collectives de travail

- Droit syndical : représentativité, syndicats professionnels, délégué syndical.
- Droit de la négociation collective : négociation de branche et professionnelle, négociation obligatoire en entreprise, articulation des conventions et accords.
- Institutions représentatives du personnel : délégué du personnel, comité d'entreprise.
- Salariés protégés.
- Conflits collectifs.

Partie III : La durée du travail, le salaire, l'intéressement, la participation et l'épargne salariale.

- Durée du travail, travail de nuit, travail à temps partiel.
- Repos et jours fériés, congés payés - Compte épargne-temps.
- Jeunes travailleurs.
- Salaire, salaire minimum de croissance, frais de transport, titres-restaurant.

Partie IV : La santé et la sécurité au travail

- Principes généraux de prévention.
- Droit d'alerte et de retrait, information et formation des travailleurs.
- Exposition à certains risques, activités et opérations particulières.
- Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - Services de santé au travail, médecin du travail - Service social du travail.
- Mises en demeure, demandes de vérification, arrêts temporaires de travaux ou de chantiers, référés.

Partie V : L'emploi

- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences - Dispositifs d'aides à l'emploi, contrats de travail aidés, aides à la création d'entreprise.
- Travailleurs handicapés, travailleurs étrangers.
- Service public de l'emploi et placement - Demandeur d'emploi et régimes d'indemnisation.

Partie VI : La formation professionnelle tout au long de la vie

- Contrat d'apprentissage, centres de formation d'apprentissage et sections d'apprentissage.
- Dispositifs de formation professionnelle continue, financement, stagiaire, organismes de formation, contrôle.
- Validation des acquis de l'expérience.

Partie VII : Dispositions particulières à certaines professions et activités

- Professions et activités soumises à un régime particulier qui ne pouvaient, faute de code d'accueil, être transférées dans un code spécialisé : journalistes professionnels, professions du spectacle, concierges et employés d'immeubles, employés de maison, services à la personne, VRP, travailleurs à domicile ...

Partie VIII : Contrôle de l'application de la législation du travail

- Inspection du travail : compétences et prérogatives.
- Lutte contre le travail illégal : travail dissimulé, marchandage, prêt illicite de main-d'oeuvre, emploi d'étranger sans titre de travail, cumuls irréguliers d'emploi

Outre-mer

Les dispositions relatives à l'outre-mer figurent dans le dernier livre de chacune des huit parties